

**FORMATION : FACILITER VOTRE
CONNAISSANCE DE
L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE
POUR FAVORISER LE RECRUTEMENT
DES CONSOMMATEURS**

Description

Le professionnel concerné par les projets d'énergie partagée doit suivre la formation pour faciliter sa connaissance de l'autoconsommation collective afin de favoriser le recrutement des consommateurs, ce qui lui permettra de maîtriser les règles de faisabilité technique et d'acquérir les arguments pour convaincre les élus et les usagers.

Informations

NIVEAU

Certifiante

DURÉE

7h

DÉLIVRE UNE ATTESTATION

Moyens pédagogiques et techniques :

- Formation en présentiel
- Sous forme d'exposé pour la partie théorique avec utilisation d'un diaporama et de vidéos
- Active et participative pour la partie pratique : échanges, cas d'usage, exercices de compréhension, etc...
- Questionnaire d'évaluation de l'action de formation avec contrôle d'acquisition des connaissances fondamentales
- Remise d'une attestation de formation à l'issue de la formation
- Convention de formation

Modalités d'évaluations des acquis :

- Quizz, étude de cas
- Contrôle d'acquisition des connaissances fondamentales en début et fin de formation
- Attestation de formation délivrée par Alméa

Objectifs

- Comprendre le principe de fonctionnement de l'autoconsommation collective en France et les conditions de faisabilité

- Comprendre les particularités du raccordement électrique associées aux projets d'autoconsommation collective
- Comprendre le fonctionnement et les enjeux du stockage de l'énergie associés à des projets d'autoconsommation collective
- Disposer des connaissances pour définir une grille de sélection des projets
- Etudier les différentes typologies de consommateurs, comprendre comment les recruter et convaincre les élus d'initier/faciliter des projets d'autoconsommation collective

Prérequis

Modalités d'accès à la formation :

- **Délai d'accès**
 - Pour les sessions intra-entreprises : les dates seront convenues d'un commun accord entre le client et l'organisme de formation afin de s'assurer de la faisabilité nécessaire en termes de planning
 - Pour les sessions inter-entreprises : les dates sont communiquées par l'organisme de formation. Date limite d'inscription : 15 jours avant le début de la formation. Condition de réalisation de la formation : au moins 5 personnes inscrites
 - En cas de public en situation de handicap et en fonction du handicap, le délai d'accès peut être plus élevé afin de réadapter le programme si cela est possible, et si ce n'est pas le cas, pouvoir réorienter le demandeur vers les organismes dispensateurs de ce type de prestation

Programme de la formation

Autoconsommation collective : principes de fonctionnement, faisabilité et raccordement :

- Principe de fonctionnement de l'autoconsommation collective et modèle économique : critères, contraintes, avantages, coûts comparatifs entre les différents tarifs, adéquation ACC et appel d'offre.

Périmètre des projets d'autoconsommation collective : zone standard et dérogation pour étendre le périmètre :

- Autoconsommation collective et raccordement électrique
- Autoconsommation collective et stockage
- Notions de base et développement du stockage en France

- Avantages et contraintes pour appliquer cette solution aux projets d'agrivoltaïsme
- Imbrication entre projets d'autoconsommation collective et stockage d'énergie : modalités et opportunités

Autoconsommation collective et recrutement des consommateurs :

- Les différentes typologies de consommateurs
- L'autoconsommation collective comme levier d'acceptabilité pour les projets d'agrivoltaïsme
- Les éléments de contenu à utiliser pour recruter les consommateurs : avantages et inconvénients de la boucle d'ACC
- Fonctionnement de la boucle d'autoconsommation collective : dispositifs de gestion des consommateurs et rôle de la Personne Morale Organisatrice (PMO)
- Proposition d'une méthodologie pour recruter les consommateurs et convaincre les élus d'initier/faciliter des projets d'autoconsommation collective